



A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
 Aux services Population
 Pour information à :
 Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de
 province
 Mesdames et Messieurs les Chefs de zone de la
 Police locale

Votre correspondant	T	Votre référence	Annexes
Christophe Verschoore	02 488 20 46		
E-mail	F	Notre référence	Bruxelles
christophe.verschoore@rrn.fgov.be	02 488 25 46	III21/724/R/158/23	26/01/2023

Objet : Modification de la procédure pour les demandes très urgentes de cartes d'identité électroniques Belges (eID et Kids-ID) avec livraison centralisée à Bruxelles.

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que depuis fin décembre 2022, le délai de livraison pour les demandes très urgentes avec **livraison centralisée à Bruxelles** a été raccourci, de sorte que les cartes peuvent être retirées **4 heures 30 après la demande**, à condition que la demande soit faite **avant 15 heures**.

Le prix reste identique à celui transmis dans la circulaire du 19 octobre 2022 concernant les tarifs des cartes pour 2023.

Les cartes demandées après 15 heures et/ou le samedi, le dimanche ou les jours fériés seront livrées le jour ouvrable suivant.

La procédure pour les demandes très urgentes avec livraison à la commune ne change pas.

Vous trouverez ci-dessous la description complète de la procédure d'urgence :

- Demande très urgente avec livraison centralisée à Bruxelles (**H + 4h30** au lieu de J+1)
 1. La commune reçoit une demande très urgente de carte d'identité électronique où le citoyen choisit de faire livrer la carte d'identité à Bruxelles (SPF Intérieur, Parc Atrium, Rue des Colonies 1, 1000 Bruxelles).
 2. Lors de la préparation du document de base, la commune choisit l'option "TRES URGENT - livraison centralisée au Registre national".

Parc Atrium
 Rue des Colonies 11
 1000 Bruxelles

T 02 488 21 16
 F 02 488 26 16

helpdesk.belpic@rrn.fgov.be
 www.ibz.rrn.fgov.be

3. La carte d'identité ainsi que le code PIN et PUK seront livrés par ZETES EXPRESS 4 heures 30 après la demande, à condition que la demande soit faite **avant 15 heures**.
4. Le retrait de la carte d'identité au SPF Intérieur, Parc Atrium, Rue des Colonies 1, 1000 Bruxelles (Tél. : 02/4882116) doit avoir lieu pendant les heures d'ouverture du guichet central à Bruxelles (du lundi au vendredi : 8h30 à 19h45) y compris le samedi matin (de 8h30 à 12h15).

Les cartes d'identité électroniques demandées **après 15 heures**, seront livrées par ZETES EXPRESS le jour ouvrable suivant ou le samedi à partir de 8 heures 30 (10 heures 30 s'il s'agit d'un lundi ou du lendemain d'un jour férié).

- Demande très urgente avec livraison à la commune (J + 1)
 1. La commune sélectionne l'option "TRES URGENT - livraison à la commune" lors de la préparation du document de base.
 2. La carte d'identité ainsi que le code PIN et PUK seront livrés par ZETES EXPRESS avant 14 heures le premier jour ouvrable suivant la demande, à condition que la demande soit faite **avant 15 heures**.

Les cartes d'identité électroniques demandées **après 15 heures** ou le samedi, seront livrées par ZETES EXPRESS le deuxième jour ouvrable suivant.

Une carte demandée le vendredi après 15h00 ou le samedi sera livrée le mardi suivant sauf si férié le lundi ou le mardi ; la carte sera livrée le mercredi.

Nous vous remercions d'avance d'informer les citoyens sur ces procédures et d'adapter les informations à ce sujet sur votre site web communal.

Les Instructions générales relatives aux cartes d'identité électroniques de Belges (eID) et les Instructions générales relatives aux documents d'identité électroniques pour enfants de moins de douze ans (Kids-ID) ont été adaptées et peuvent être consultées sur notre site Internet : www.ibz.rrn.fgov.be (Partie Documents d'identité>eID/Kids-ID>Instructions).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleures salutations.

Philippe MOREAU
Directeur général a.i.